

COMMENTAIRES

1	100231.310.11	En corrélation avec le compte 100231.319.04.
2	100231.319.00	Principalement chaîne du Bonheur Asie du Sud.
3	200331.319.26	Explications du surplus de dépenses : Réalisation d'un film promotionnel ; plaquettes, réalisation film – DVD / Fr. 21'479.- / accord C.C. Participation ICI magazine ; Fr. 4'842.- / accord C.C. Réalisation de 2'000 jeux de 36 cartes à jouer ; Fr. 6'700.- / accord C.C. Webcam s/site internet ; Fr. 2'350.- / accord C.C. Indicateurs de direction ; "sentier nature" et " parcage autorisé" / Fr. 1'000.-. Soit un total de Fr. 36'371.-
4	200343.436.01	Le montant de Fr. 21'000.- est un peu élevé. Les comptes 2005 montrent une certaine similitude avec ceux de 2004 avec un montant d'env. Fr. 14'000.-.
5	300131.318.06	Réadaptation prime RC.
6	300132.322.63	Intérêts courus suite conversion prêts.
7	300142.423.01	Transfert de rente en vente pour 100'000.-.
8	300143.436.01	Participation exceptionnelle au bénéfice sur prime assurance RC.
9	300143.438.00	Changement de pratique ; plus que 1% sur certains crédits extra-budgétaires + extourne recettes sur exercice 2004.
10	300345.451.05	Compris dans compte 300346.469.01.
11	320131.316.00	Achat d'essuie-mains.
12	400131.316.09	Le dépassement de ce compte est dû à deux factures de la maison Schiess concernant l'installation de lignes téléphoniques et les raccordements ADSL pour la mise en service des ordinateurs dans les classes enfantines.
13	400330.302.09	Le DIPAC convoque de plus en plus d'enseignants sur le temps de l'école (recyclage, RS1, TIC, etc.).
14	400331.311.00	Congélateur changé pour l'EFA, frigo-congélateur pour les sciences en accord avec M. Leimgruber.
15	400331.317.00	Lors des soirées parents, une verrée symbolique est organisée.
16	400331.317.03	Réalisation de deux papillons par la Commission scolaire à l'intention de la population.
17	400331.317.04	Augmentation des locaux à Haute-Nendaz et augmentation des frais de transport.
18	400331.319.02	Frais de déneigement non budgétés, devrait être dans le budget du bâtiment de Jehan-Droz.
19	400331.319.04	Adhésion à la FOPS non budgétée.
20	410131.315.00	Remplacement de la pompe d'amalgames (obligation légale) suite à une panne (Fr. 3'884.-).
21	410131.318.28	Rétribution pour Dr. Thépot en remplacement du Dr. Grier.
22	410143.434.28	Constatation d'une forte baisse des revenus dû à la diminution du nombre de nouveaux patients en orthodontie selon l'ancien système de facturation. Cela entraîne aussi une baisse d'achat du matériel compte 410131.313.07 et des frais de laboratoire compte 410131.313.08.
23	410143.434.36	Plusieurs visites de classes effectuées (donc facturées) en fin d'année scolaire 2004-2005, soit sur l'exercice 2005 au lieu du début de l'année scolaire (2004).
24	410149.490.04	Plusieurs visites de classes effectuées (donc facturées) en fin d'année scolaire 2004-2005, soit sur l'exercice 2005 au lieu du début de l'année scolaire (2004).

COMMENTAIRES

25	410230.301.01	Augmentation de la dotation horaire de 4h.
26	410231.310.01	Différents achats chapitrés dans le compte mais provenant du compte 410243.436.13 (part universitaire), recette de Fr. 3'065.50.
27	410231.310.15	Différents achats chapitrés dans le compte mais provenant du compte 410243.436.13 (part universitaire), recette de Fr. 3'065.50.
28	410231.311.00	Différents achats chapitrés dans le compte mais provenant du compte 410243.436.13 (part universitaire), recette de Fr. 3'065.50.
29	790931.311.00	Suite à l'agrandissement de la cellule 23°C, nous avons observé que la régulation des températures est devenue sensiblement plus lente. Ce phénomène s'explique par un volume d'air plus grand à gérer. Afin d'éliminer ce problème, nous avons redimensionné les éléments de climatisation pour une valeur de Fr 6'725.-.
30	790931.318.06	Sur la base du règlement du COSC ainsi que du manuel de qualité, une modification importante de notre assurance dégâts d'eau et incendie a dû être faite. Il s'agit de couvrir la totalité des pièces qui nous sont confiés par nos clients soit une trentaine de milliers de dépôts. Cette quantité correspond au roulement journalier des pièces en contrôle. Ce réajustement a été initié après l'établissement du budget 2006. Pour cette raison, un dépassement de plus de Fr 15'000.- est à enregistrer pour cette rubrique.
31	790931.318.27	Le système de sécurité, (suite à l'agrandissement du BO) a dû être divisé en 2 secteurs selon les prescription de sécurité en vigueur. Un nouveau contrat de maintenance a dû être conclu pour une valeur de Fr 1'310.-, valeur qui correspond au dépassement de cette rubrique.
32	790943.434.19	Ce compte a un excédent de revenu de fr. 321'092.75 dû, comme cela a été dit précédemment, à un nombre de dépôts important. Nous remarquons, par ce chiffre, l'intérêt croissant que portent les entreprises horlogères de haute gamme pour nos prestations. Ce contexte nous conduit à espérer une bonne année 2006.